

Paris, le 12 juillet 2007

## **Prise en charge de la Douleur : la Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projet.**

La Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets sur le thème de la lutte contre la douleur. La Fondation sollicite notamment la présentation de projets mettant particulièrement l'accent sur **'la diffusion des bonnes pratiques de prise en charge de la douleur et des stratégies de soins centrées sur le patient ainsi que leur évaluation'**.

**A titre d'exemple, il pourrait s'agir de démarches des services conduisant à une meilleure évaluation et prévention de la douleur, à une réponse thérapeutique rapide et efficace pour soulager la douleur, à une réduction de la nociception, à une application systématique des protocoles analgésiques reflétant l'état actuel des connaissances, à une mise en oeuvre des programmes d'assurance qualité dans la prise en charge de la douleur...**

Ces projets doivent favoriser une amélioration de la prise en charge de la douleur physique, qu'il s'agisse de douleur de l'enfant, de l'adulte ou de la personne âgée, de soins palliatifs, en médecine de ville comme à l'hôpital et participer à la réduction des disparités de prise en charge.

### **Pour présenter un dossier, contacter :**

Service Mécénat CNP Assurances – 4, place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15

Secrétariat : 01 42 18 86 35

E-mail : [fondation@cnp.fr](mailto:fondation@cnp.fr)

Le dossier-type de présentation de projet est disponible sur le site Internet [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) dans la rubrique mécénat et doit être déposé **avant le 15 octobre 2007**.

### **Un mécène pour les équipes et associations engagées dans la lutte contre la douleur**

La Fondation CNP Assurances invite toutes les équipes et associations soucieuses d'évaluer et de généraliser l'utilisation des bonnes pratiques et des stratégies de soins centrées sur le patient dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge de la douleur, à lui adresser leurs projets nécessitant un soutien financier, qu'il s'agisse de douleur de l'enfant, de l'adulte ou de la personne âgée, de douleur aiguë ou chronique, de soins palliatifs, en médecine de ville, à domicile comme à l'hôpital.

Les critères essentiels de sélection des projets sont leur utilité directe pour les malades et leur famille ou pour la collectivité, ainsi que leur caractère d'innovation ou d'originalité. Les projets doivent s'insérer dans un programme d'action, un engagement ou une démarche globale garantissant leur efficacité à long terme et leur pérennité ou reproductibilité. La Fondation CNP Assurances ne finance pas de dépenses de fonctionnement de structure. Les projets présentés doivent être menés sur le territoire national. Les études internationales présentant un projet mené en France pourront néanmoins être examinées, mais seule la partie française de l'étude est éligible au soutien de la Fondation.

Dotée chaque année de plus de 530 000 euros de subvention, la Fondation CNP Assurances s'appuie pour le choix de ses actions sur l'expertise de son Comité exécutif, composé de représentants de l'entreprise et de spécialistes dans le domaine de la douleur.

Le comité de sélection de la Fondation CNP Assurances se réunit deux fois par an. **La date limite de dépôt des dossiers de la prochaine session est le 15 octobre 2007.**